

Doc. 10958
12 juin 2006

Mise en œuvre des décisions du 3^e Sommet du Conseil de l'Europe

Rapport
Commission des questions politiques
Rapporteur : M. Konstantin Kosachev, Fédération de Russie, Groupe démocrate européen

Résumé

Un an après le 3^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe, le moment est venu d'évaluer l'Etat de la mise en œuvre de ses décisions.

Ce présent rapport permet de faire le bilan de ce qui a été accompli et de ce qui requiert des actions supplémentaires en ce qui concerne des décisions politiques clés qui orienteront l'action de l'Organisation dans ses principaux domaines d'excellence pour les années à venir.

Dans la recommandation, le Comité des Ministres, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, le Secrétaire Général et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales partenaires sont invités à préparer, avec l'Assemblée parlementaire, un événement commun qui se tiendrait en 2007 et consisterait à évaluer la mise en œuvre des décisions du Sommet, ainsi qu'à discuter des mesures à prendre pour accroître l'efficacité du Conseil de l'Europe.

A. Projet de recommandation

1. Les décisions prises au 3e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, qui s'est tenu à Varsovie les 16 et 17 mai 2005, ont attribué une orientation et des objectifs prioritaires aux activités du Conseil de l'Europe pour les années à venir. Elles insistent sur la mission de l'Organisation consistant à consolider l'unité européenne et à construire la Grande Europe sans lignes de partage, au moyen d'une coopération et d'une solidarité entre Etats membres et nations européennes.
2. Au surplus, ces décisions mettent en valeur le rôle du Conseil de l'Europe dans la protection et la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit, ainsi que de la cohésion sociale, de l'éducation pour tous et du respect du patrimoine commun et de la diversité culturelle. Elles reflètent l'intention des chefs d'Etat et de gouvernement de renforcer la cohésion de nos sociétés dans les domaines social, de l'éducation, de la santé et de la culture.
3. Dans ce but, elles astreignent le Conseil de l'Europe à favoriser, d'une part le dialogue interculturel et interreligieux – tant entre les peuples européens qu'entre l'Europe et ses régions voisines – d'autre part la protection des minorités nationales et la liberté de mouvement des personnes sur le continent, à lutter contre la discrimination, ainsi qu'à continuer d'élaborer des règles et des mécanismes efficaces pour prévenir et éradiquer cette dernière.
4. En outre, le Conseil de l'Europe a été chargé d'intensifier sa contribution à l'action internationale concernant le terrorisme, la corruption et le crime organisé, y compris le blanchiment d'argent et la délinquance financière, la traite des êtres humains, la cybercriminalité et la bioéthique, ainsi que de relever les nouveaux défis lancés par les progrès scientifiques et techniques.
5. Le Sommet a mis en lumière la détermination des dirigeants européens à garantir que le Conseil de l'Europe joue dûment son rôle dans une Europe qui change, en promouvant la synergie entre ses activités et celles de l'OSCE et de l'Union européenne.
6. L'Assemblée parlementaire s'est félicitée des résultats du Sommet et a souligné, dans sa Recommandation 1712 (2005) l'importance d'une mise en œuvre appropriée des décisions qu'il avait prises. Un an après le Sommet, le moment est venu d'examiner les progrès accomplis depuis à cet égard.
7. L'Assemblée est bien placée pour observer la mise en œuvre des décisions du Sommet. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle accorde une attention particulière aux décisions de grande portée qui dessineront l'image de l'Europe pour de nombreuses années. L'Assemblée évalue la situation en fonction de ce qu'elle juge vital pour l'efficacité des travaux du Conseil de l'Europe telle qu'exposée dans sa Recommandation 1693 (2005).
8. Faisant le point de la mise en œuvre des décisions prises lors du 3^e Sommet, l'Assemblée parlementaire note avec grande satisfaction les faits suivants :
 - 8.1.. la création du Groupe des Sages, mandaté pour élaborer une stratégie exhaustive en vue d'assurer l'efficacité à long terme de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales et de la Cour européenne des Droits de l'Homme, ainsi que les premiers résultats de ses réflexions ;
 - 8.2. la création du Forum pour l'avenir de la démocratie, qui a tenu sa réunion inaugurale le 4 novembre 2005 à Varsovie et qui tiendra sa prochaine réunion les 18 et 19 octobre 2006 à Moscou ;
 - 8.3. la restructuration et l'amélioration des modalités du monitoring thématique exercé par le Comité des Ministres sur le respect des engagements pris par les Etats membres ;
 - 8.4. la création de la « Task Force » de haut niveau sur la cohésion sociale au XXI^e siècle ;
 - 8.5. les conclusions du rapport sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, établi par Jean-Claude Juncker ;
 - 8.6. les mesures prises par le Comité des Ministres et le Secrétaire Général pour rendre le fonctionnement du Conseil de l'Europe plus ouvert, plus transparent et plus visible, ainsi que pour revoir la structure organisationnelle et les méthodes de travail du Conseil ;

8.7. la création du Comité de suivi du Comité des Ministres sur le 3e Sommet, aux travaux duquel participent des représentants de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ;

8.8. l'inclusion des décisions du Sommet dans le programme de travail du Conseil de l'Europe, par leur incorporation dans le programme d'activités et le budget à compter de 2006.

9. En revanche, l'Assemblée est préoccupée par l'accroissement insuffisant de l'exploitation du remarquable potentiel normatif du Conseil de l'Europe. L'Organisation doit recommencer à jouer un rôle moteur en Europe dans le domaine normatif et l'élaboration du droit international. Elle a pour mission de créer des instruments normatifs qui, une fois ratifiés, soient également contraignants pour les Etats membres et les Etats non-membres de l'Union européenne.

10. L'Assemblée souligne que la vocation du Conseil de l'Europe est de devenir le principal foyer international pour la création d'un véritable espace juridique paneuropéen, en procédant à l'harmonisation et à l'unification des législations nationales dans toute l'Europe. La longue expérience et les vastes compétences de l'Organisation sont particulièrement précieuses dans les nouveaux domaines prioritaires du travail normatif, comme par exemple la sécurité intérieure, la coopération entre les forces de police et les institutions judiciaires, la maîtrise des flux migratoires et les voyages sans visa, le financement des partis politiques, la protection de la propriété privée et la conciliation entre les intérêts de l'Etat social et ceux des milieux d'affaires, la garantie de libertés économiques communes à tous les Etats de la Grande Europe, la liberté de mouvement de la main-d'œuvre, des biens, des services et des capitaux partout en Europe et la réalisation – à l'échelle continentale – des objectifs énoncés dans le Statut de l'Organisation.

11. Une attention particulière devra être accordée à l'harmonisation des normes et pratiques électorales entre les Etats membres. À cet égard, le Comité des Ministres devra se montrer plus actif dans l'élaboration d'un projet de convention européenne sur les normes électorales et sur les droits et libertés électoraux.

12. De plus, en vue d'une meilleure application des décisions du Sommet, l'Assemblée :

12.1. Concernant l'efficacité de la CEDH

12.1.1. prie instamment le Groupe des Sages de se montrer plus novateur, plus pragmatique et plus courageux dans ses propositions et de ne pas hésiter à adopter une méthodologie nouvelle ;

12.1.2. prie instamment les Etats membres de prendre des initiatives afin d'améliorer leur situation intérieure sans attendre les propositions des Sages ; ils doivent reconnaître leur obligation de prendre les mesures qui s'imposent pour accroître la capacité de leurs systèmes judiciaires nationaux et assurer l'application directe des dispositions de la Convention et de la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme ;

12.1.3. invite les Etats membres à faire des propositions s'inspirant de leur expérience nationale en vue d'apporter à la Convention des amendements destinés à accroître l'efficacité de la Cour ;

12.1.4. demande au Comité des Ministres de faire tout son possible pour assurer le succès des travaux du Groupe des Sages ;

12.2. Concernant le Forum pour la démocratie

12.2.1. demande au Comité des Ministres de poursuivre ses efforts visant à faire du Forum un instrument vraiment utile à la promotion des valeurs du Conseil de l'Europe, avec une pleine implication de l'Assemblée parlementaire ;

12.3. Concernant le potentiel normatif

12.3.1. prie instamment le Comité des Ministres d'élaborer une nouvelle stratégie spéciale relative aux activités en la matière et de l'incorporer ultérieurement dans le programme multilatéral d'activités et le processus budgétaire ;

12.3.2. suggère au Comité des Ministres de lancer de vastes consultations au sujet de cette stratégie, avec une pleine participation des représentants et des principales commissions de l'Assemblée ;

12.3.3. demande au Secrétaire Général de rédiger sans retard le projet d'une telle stratégie;

12.4. Concernant le renforcement du système de conventions

12.4.1. se réfère à l'engagement pris dans la Déclaration de Varsovie de travailler à la plus large acceptation possible des conventions du Conseil de l'Europe ;

12.4.2. réitère, à cet égard, la proposition contenue dans la Recommandation 1693 (2005), qui demande au Comité des Ministres de renforcer le système de conventions du Conseil de l'Europe en établissant un codex des conventions-clés, de même qu'en mettant celles-ci à jour et en les revitalisant ;

12.4.3. suggère qu'en coopération avec les autres organes du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres remplace l'essentiel de ses activités, qui consiste actuellement en des programmes d'assistance bilatérale, par un partage multilatéral de bonnes pratiques, la participation égale de tous les Etats membres à l'élaboration de nouveaux instruments de droit international, la poursuite de l'intégration européenne et l'intensification du travail normatif;

12.5. Concernant le respect des engagements des Etats membres et la promotion du dialogue politique

12.5.1. rappelle au Comité des Ministres que les diverses procédures de monitoring sont à revoir pour s'appliquer de manière comparable et transparente à tous les Etats membres, et que leurs résultats doivent être rapprochés les uns des autres d'une façon exhaustive, comme il est souligné dans la Recommandation 1693 (2005);

12.6. Concernant les relations avec l'Union européenne

12.6.1. se félicite de la décision du Comité des Ministres de mettre en place un groupe de suivi à haut niveau, composé de représentants des organes compétents du Conseil de l'Europe, chargé d'examiner le rapport de M. Juncker et les recommandations qu'il contient ;

12.6.2. prie instamment le Comité des Ministres d'inclure dans le protocole d'accord conclu entre les deux organisations toutes les propositions constructives dont le rapport de M. Juncker fournit la justification ;

12.6.3. prie instamment le Comité des Ministres de tenir compte des autres propositions formulées par l'Assemblée dans la Recommandation 1712 (2005) ;

12.6.4. demande au Comité des Ministres de consulter formellement l'Assemblée parlementaire sur le projet de protocole d'accord qui sera à la base des négociations avec l'Union européenne, avant l'approbation de ce texte;

12.7. Concernant les nouveaux défis

12.7.1. invite le Secrétaire Général et le Comité des Ministres à lancer une série de conférences de réflexion en vue d'évaluer les nouvelles menaces qui pèsent sur nos sociétés et les tâches nouvelles que le Conseil de l'Europe peut entreprendre ;

12.7.2. suggère que les Etats membres et le Comité des Ministres entreprennent des consultations sur la manière d'exploiter l'excellent potentiel du Conseil de l'Europe quant à l'élaboration de nouveaux instruments et mécanismes visant à rapprocher les Etats membres des Etats non membres de l'Union européenne, ainsi qu'à abolir toute forme de division entre « anciens » et « nouveaux » Etats membres du Conseil de l'Europe ;

12.7.3. recommande que le Comité des Ministres crée un groupe de réflexion (aux activités duquel participerait l'Assemblée parlementaire) sur les dates et la teneur d'un Sommet européen qui serait organisé en 2008 ou 2009 et auquel toutes les organisations européennes et euro-atlantiques prendraient part afin de conjuguer leurs efforts, d'améliorer la sécurité intérieure et extérieure de l'Europe et d'exploiter pleinement les possibilités offertes par une Europe unie ;

12.7.4. prie instamment le Comité des Ministres d'accorder beaucoup plus d'attention aux problèmes migratoires et démographiques, ainsi que d'élaborer une approche européenne commune en vue de les résoudre;

12.8. Concernant le fonctionnement du Conseil de l'Europe

12.8.1. se référant à sa Recommandation 1693 (2005), demande au Secrétaire Général et au Comité des Ministres de poursuivre leurs efforts visant au renforcement du système institutionnel du Conseil de l'Europe ;

12.8.2. insiste pour que le Comité des Ministres prenne une série de mesures afin de renforcer l'Assemblée parlementaire, notamment dans les domaines normatif et budgétaire, et de lui accorder le droit d'initiative législative;

12.8.3. l'Assemblée invite le Comité des Ministres, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, le Secrétaire Général et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales partenaires à préparer avec elle un événement commun qui se tiendrait en 2007 et consisterait à évaluer la mise en oeuvre des décisions du Sommet, ainsi qu'à discuter des mesures à prendre pour accroître l'efficacité du Conseil de l'Europe.

B. Exposé des motifs

I. Introduction

1. En janvier 2005, j'ai présenté au nom de la Commission des questions politiques un rapport sur la contribution de l'Assemblée au 3^{ème} Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, qui devait se tenir les 16 et 17 mai 2005 à Varsovie. La Recommandation 1693 (2005), adoptée à l'issue des débats, contenait des propositions émanant de toutes les commissions parlementaires, en rapport avec leurs domaines de compétences, portant sur des questions spécifiques qu'elles estimaient devoir être abordées par le Sommet. Elle présentait également la position de l'Assemblée quant aux résultats souhaités du Sommet.

2. C'est avec satisfaction que l'Assemblée a accueilli, lors de la partie de session de juin 2005, les décisions prises par le Sommet, qui ont été incluses dans la Déclaration de Varsovie ainsi que dans le Plan d'action adopté par les chefs d'Etat et de Gouvernement¹. La majorité des propositions de l'Assemblée ont été prises en compte dans les décisions finales qui, dans l'ensemble, offrent au Conseil de l'Europe, en ce qui concerne son action future et sa place dans l'architecture européenne, une perspective visionnaire et à long terme.

3. L'Assemblée a toutefois fait remarquer que le succès définitif du 3ème Sommet dépendra de la suite donnée aux décisions prises à Varsovie. Dans sa Recommandation 1712 (2005), elle a exprimé le souhait d'être pleinement associée à ce processus, a proposé des mesures concrètes à prendre pour une meilleure mise en œuvre des décisions et a fait part de son intention d'examiner en temps opportun les progrès accomplis.

4. Un an après le Sommet, le moment est venu d'évaluer l'état de la mise en œuvre des décisions. Je note avec satisfaction que les autres commissions en sont arrivées à la même conclusion et ont présenté des rapports dans leurs domaines d'action respectifs². La tenue d'un débat commun nous permettra de faire le bilan de ce qui a été accompli et de ce qui requiert des efforts supplémentaires, et permettra à l'Assemblée de formuler des recommandations concrètes à cet égard, à adresser au Comité des Ministres.

II. Principales décisions du Sommet

5. Je n'ai pas l'intention, dans le présent rapport, de faire un compte rendu exhaustif de toutes les décisions importantes prises par les chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à Varsovie en mai dernier. Je laisserai le soin aux autres commissions compétentes de dresser le bilan des progrès accomplis dans leurs domaines d'action. Le débat commun sera une bonne occasion de procéder à une telle analyse. Mon objectif est ici d'évaluer l'état de la mise en œuvre des décisions politiques clés qui orienteront l'action de l'Organisation dans ses principaux domaines d'excellence pour les années à venir.

6. Les chefs d'Etat et de Gouvernement ont affirmé l'unité d'une Europe sans clivages, fondée sur les valeurs communes exprimées dans le Statut du Conseil de l'Europe : droits de l'homme, démocratie et prééminence du droit. Ils ont résolu de renforcer la cohésion des sociétés européennes sur le plan social, éducatif, sanitaire et culturel.

7. Ils ont réitéré leur engagement à garantir un meilleur respect des obligations souscrites par les Etats membres, obligations qui sont associées à des programmes de coopération (aide et soutien technique). Ils ont estimé que les procédures de suivi devaient être réexaminées et remaniées de manière à ce que tous les membres soient traités sur un pied d'égalité.

8. Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés à mettre en œuvre une série complète de mesures visant à accroître l'efficacité de la Cour européenne des Droits de l'Homme.

9. Ils ont également décidé d'accorder une plus grande priorité à la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance à tous les niveaux en Europe, en créant à cet effet un Forum du Conseil de l'Europe pour l'avenir de la démocratie.

¹ Tous les textes du Conseil de l'Europe mentionnés dans le présent rapport sont disponibles sur le site Internet du Conseil de l'Europe : www.coe.int

² Voir Doc. 10868 et Doc. 10934

10. Le Sommet a réaffirmé l'engagement du Conseil de l'Europe en faveur de la cohésion sociale et a donné un nouvel élan aux travaux sur la culture, notamment dans le domaine du dialogue interreligieux et interculturel.

11. Les chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de rechercher, au sein du Conseil de l'Europe, des réponses collectives à des défis mondiaux, tels que le terrorisme, la corruption, le crime organisé, la traite des êtres humains et la cybercriminalité.

12. Concernant l'architecture européenne, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont souligné leur engagement en faveur d'une coopération et d'une coordination étroites de l'action internationale, sur la base d'une amélioration des synergies et des complémentarités, selon les responsabilités et les compétences de chacun.

III Etat de la mise en oeuvre

13. Il convient de noter, avec satisfaction, que le Comité des Ministres a commencé immédiatement après le Sommet à travailler sérieusement sur le suivi des décisions prises à Varsovie. Le groupe de travail a été mis en place (CM- SUIVI 3), et, conformément au souhait de l'Assemblée, le représentant de cette dernière est associé aux travaux du groupe.

14. La question est systématiquement inscrite à l'ordre du jour du Comité mixte, ce qui offre aux membres de l'Assemblée la possibilité de donner leur avis sur l'Etat de la mise en œuvre des décisions du Sommet et d'attirer l'attention des Délégués sur des sujets particuliers. Je dois admettre à cet égard, avec un certain plaisir, que les Délégués se montrent coopératifs et réceptifs aux arguments des parlementaires.

15. En ce qui concerne l'un des principaux défis à relever, à savoir renforcer l'efficacité de la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales et de la Cour européenne des Droits de l'Homme, il est extrêmement satisfaisant qu'un Groupe de Sages chargé d'élaborer des propositions à cet égard ait été créé.

16. Le groupe a présenté un rapport intermédiaire contenant quelques idées innovantes. Sans en aborder le fond, j'estime que l'Assemblée devrait soutenir l'approche proposée et inviter les membres du groupe à continuer dans cet esprit, avec courage, pragmatisme et en se montrant ouverts à de nouvelles idées concernant leurs propositions.

17. Dans le même temps, nous devrions nous adresser aux Etats membres et leur demander de veiller à ce qu'il existe dans leur législation nationale des mécanismes appropriés et efficaces permettant de vérifier la compatibilité des pratiques administratives avec la Convention. Nous devrions encourager les Etats à prendre des initiatives visant à améliorer leur législation sans attendre les propositions des Sages. Ils devraient même aller plus loin et faire des propositions s'inspirant de leur expérience nationale en vue d'apporter à la Convention des modifications destinées à accroître l'efficacité de la Cour.

18. D'un autre côté, le Comité des Ministres devrait accorder tout le soutien nécessaire au travail des Sages pour leur assurer un plein succès.

19. L'Assemblée a également suivi de très près la création du Forum pour l'avenir de la démocratie. L'idée d'un tel Forum a été lancée par l'Assemblée dans sa contribution au Sommet. Elle a été reprise dans les décisions du Sommet et le premier Forum s'est déroulé les 3 et 4 novembre 2004 à Varsovie. L'Assemblée, et notamment la Commission des questions politiques, a été associée à son organisation et a même mis en place une Sous-Commission ad hoc à cette occasion.

20. S'appuyant sur l'expérience du premier Forum, le Comité des Ministres a convenu des modalités (améliorées) de préparation du deuxième Forum qui se tiendra à Moscou les 18 et 19 octobre 2006. Du côté du pays d'accueil, la Douma est chargée d'organiser l'événement et comme on pouvait le prévoir, l'Assemblée a été invitée par son Président, M. Gryzlof, à s'associer pleinement à sa préparation. Il s'agit là, selon moi, d'une excellente occasion pour nous de jouer un rôle dans cet important événement. La Commission des questions politiques a déjà fait savoir clairement qu'elle ne souhaitait en aucun cas manquer cette occasion.

21. L'Assemblée devrait indiquer explicitement au Comité des Ministres qu'elle apprécie les efforts qu'il déploie en vue de faire du Forum un véritable outil de promotion des valeurs du Conseil de l'Europe, avec un engagement complet de l'Assemblée.
22. Concernant les procédures de suivi, le contrôle du respect des engagements souscrits par les Etats membres est un élément fondamental des principes de base défendus par l'Organisation. Il est essentiel que les mêmes normes s'appliquent à tous les membres. J'ai noté avec satisfaction que la restructuration et l'amélioration des modalités du suivi thématique exercé par le Comité des Ministres sont en cours. Il conviendrait de poursuivre ce processus, de revoir les diverses procédures de suivi afin de les appliquer de manière égale et transparente et de rassembler leurs résultats dans une perspective globale.
23. Le nouvel élan donné au dialogue interreligieux et interculturel est particulièrement apprécié par l'Assemblée qui s'efforce elle-même d'entretenir un tel dialogue avec les voisins de l'Europe, à savoir l'Asie centrale, le Moyen-Orient et le sud de la Méditerranée, et entend le renforcer à l'avenir. Certaines idées sont exposées en détail et développées dans un projet de recommandation sur les relations extérieures encore en discussion au sein de la Commission des questions politiques.
24. La question du potentiel normatif du Conseil de l'Europe est quelque peu préoccupante, étant donné que selon moi, les progrès accomplis en la matière demeurent insuffisants. Le Conseil devrait retrouver son rôle de moteur du développement du droit international. Il est mandaté pour définir des instruments normatifs qui, une fois ratifiés, sont également contraignants pour tous les signataires.
25. L'Assemblée devrait inviter instamment le Comité des Ministres à élaborer une nouvelle stratégie spécifique à cet égard, répondant mieux aux nouveaux défis de notre société. Cette stratégie devrait s'accompagner d'un programme multilatéral d'activités et d'un processus budgétaire.
26. Afin de donner une dimension parlementaire à ce processus, il conviendrait d'inviter le Comité à lancer de vastes consultations sur la stratégie proposée avec la pleine participation des représentants de l'Assemblée parlementaire et de ses commissions.
27. Concernant le renforcement du système de conventions, l'engagement pris dans la Déclaration de Varsovie de travailler à la plus large acceptation possible des conventions du Conseil de l'Europe devrait être rappelé aux Etats membres. La même invitation devrait être faite aux parlements nationaux.
28. Je souhaiterais revenir ici sur l'idée formulée dans la Recommandation 1693 (2005) concernant l'établissement d'un recueil des principales conventions du Conseil de l'Europe, qui n'a malheureusement pas été reprise par le Plan d'action de Varsovie. Je demeure toutefois convaincu qu'un tel recueil contribuerait considérablement au renforcement du système de conventions. Le Comité des Ministres devrait être invité à s'atteler à un tel projet.
29. Dans le même temps, le Comité des Ministres, en coopération avec les autres organes du Conseil de l'Europe, pourrait remplacer l'essentiel de ses activités, qui consistent en des programmes d'assistance bilatéraux, par un partage multilatéral de bonnes pratiques et par une participation égale de tous les Etats membres à l'élaboration de nouveaux instruments de droit international.
30. Concernant le fonctionnement du Conseil de l'Europe, il convient de répéter que le Secrétaire Général et le Comité des Ministres doivent poursuivre leurs efforts visant à renforcer le système institutionnel du Conseil de l'Europe et partant, le rôle de l'Assemblée parlementaire. Un prochain rapport portant sur l'équilibre institutionnel du Conseil de l'Europe, actuellement préparé par la Commission du Règlement, présentera des propositions concrètes à cet égard.
31. Enfin, la question de l'architecture européenne et notamment des relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne mérite une attention particulière. L'Assemblée y attache une grande importance et a clairement fait connaître sa position à ce sujet dans la Recommandation 1743 (2006) relative au mémorandum d'accord.
32. C'est avec la plus grande satisfaction que l'Assemblée a accueilli le rapport sur les relations entre les deux Organisations, préparé par M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg, à qui cette mission a été confiée à titre personnel par le 3^{ème} Sommet.
33. Grâce à la participation du représentant de l'Assemblée aux travaux du CM-SUIVI 3, l'Assemblée est tenue informée des progrès de l'examen du projet de mémorandum d'accord. Elle regrette que les

conclusions de M. Juncker n'aient pas été suffisamment prises en considération par le Comité des Ministres lors de la préparation de leur projet.

34. En outre, l'Assemblée estime que la dimension parlementaire de la coopération entre les deux Organisations n'est pas suffisamment prise en compte et a déjà transmis plusieurs propositions concrètes à cet égard par l'intermédiaire de ses représentants, de même que par la Recommandation 1743 (2005) précitée.

35. Quoi qu'il en soit, l'Assemblée espère être formellement consultée sur le projet de mémorandum avant son adoption officielle.

IV. Remarques conclusives

36. Comme je l'ai évoqué dans une proposition de résolution qui a servi de point de départ à ce rapport, le succès du Sommet de Varsovie révèle l'importance et la vitalité du Conseil de l'Europe, eu égard notamment aux difficultés que connaissent certaines autres organisations internationales. Afin de tirer pleinement parti de ce succès et de le conforter, le Conseil de l'Europe doit demeurer en prise directe avec les problèmes rencontrés par ses 800 millions de citoyens dans différents domaines de leur existence.

37. La volonté politique exprimée par les dirigeants européens réunis à Varsovie n'est néanmoins qu'un premier pas sur le long chemin menant à la réalisation des tâches ambitieuses qui ont été fixées au plus haut niveau politique. Il s'agit d'un processus de longue haleine et tous les organes du Conseil de l'Europe doivent y contribuer.

38. C'est pourquoi, je propose d'organiser un grand événement en 2007, avec la participation du Comité des Ministres, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, du Secrétaire Général, de la société civile et des organisations internationales partenaires, en vue d'un débat approfondi sur la mise en œuvre des décisions du 3^{ème} Sommet.

Commission chargée du rapport : Commission des questions politiques

Renvoi en commission : Renvoi 3163, 23.01.06

Projet de recommandation adopté à l'unanimité, le 2 juin 2006

Membres de la commission : M. Abdülkadir **Ateş** (Président), M. Konstantion Kosachev (Vice-Président) (remplaçant : M. Victor **Kolesnikov**), M. Zsolt Németh (Vice-Président), M. Giorgi Bokeria (Vice-Président), Mme. Birgir Ármannsson, M. Giuseppe Arzilli, M. Claudio Azzolini (remplaçant : M. Fiorello **Provera**), M. Miroslav **Beneš**, M. Radu-Mircea Berceanu, M. Gerardo Bianco, M. Alexandër Biberaj, M. Luc Van den Brande, Mme Beáta Brestenká, Mme Anna **Čurdová**, M. Noel Davern, M. Dumitru Diacov, M. Michel Dreyfus-Schmidt, M. Adri Duivesteijn (remplaçant : M. Frans **Timmermans**), Mme Josette Durrieu, M. Mikko **Elo**, M. Joan Albert Farré Santuré, M. Per-Kristian Foss, M. Jean-Charles Gardetto, M. Charles Goerens, M. Daniel **Goulet**, M. Andreas **Gross**, M. Jean-Pol Henry, M. Joachim Hörster, M. Renzo Innocenti, M. Ivan Ivanovski, M. Tadeusz **Iwiński**, M. Elmir Jahić, M. Ljubiša Jovašević, M. Ivan Kalezić, M. Oleksandr Karpov, M. Oskars Kastēns, M. Yuriy Kostenko, Mme Darja Lavtižar-Bebler, M. Göran **Lindblad**, M. Younal Loutfi, M. Mikhail Margelov (remplaçant : M. Ilyas **Umakhanov**), M. Tomasz **Markowski**, M. Dick Marty, M. Frano Matušić, M. Murat **Mercan**, M. Jean-Claude Mignon, M. Marko **Mihkelson**, Mme Nadezhda Mikhailova, M. **Mirzazade**, M. João Bosco Mota Amaral, Mme Natalia **Narochnitskaya**, Mme Carina Ohlsson, M. Boris Oliynyk, M. Theodoros Pangalos, Mme Elsa Papadimitriou (remplaçant : M. Panagiotis **Skandalakis**), Mme Porteiro Garcia (remplaçant : M. Julio **Padilla**), M. Christos Pourgourides, M. Gordon Prentice, M. Gabino **Puche**, M. Lluís Maria **de Puig**, M. Jeffrey Pullicino Orlando, Lord **Russell-Johnston**, M. Peter **Schieder**, M. Ingo Schmitt, M. Adrian **Severin**, Mme Hanne Severinsen, M. Samad Seyidov, M. Leonid Slutsky, M. Michael Spindelegger, M. Rainer Steenblock, M. Zoltán Szabó, Baroness **Taylor of Bolton**, M. Mehmet **Tekelioğlu**, M. Tigran Torosyan, M. José Vera Jardim, Mme Biruté Vesaitė, M. Varujan Vosganian, M. David Wilshire, M. Bart **van Winsen**, M. Wolfgang Wodarg, Mme Renate Wohlwend, M. Marco Zacchera, M. Krzysztof Zaremba (remplaçant : M. Karol **Karski**).

Ex-officio: MM. Mátyás Eörsi, Mats Einarsson,

N.B. : Les noms des membres qui ont pris part à la réunion sont imprimés en **caractères gras**

Chef du Secrétariat : M. Perin

Secrétaires de la commission : Mme Nachilo, M. Chevtchenko, Mme Sirtori-Milner